

Material group	6242	Page 1 sur 19
Nom du produit	Minuet® 10 EW	Avril 2019 (version 2)
Fiche de données de sécurité conforme à la Rég. Européenne 1907/2006 telle qu'amendée		Se substitue à la version de Août 2017

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Minuet® 10 EW




Révision : les sections contenant une révision ou de nouvelles informations sont marquées d'un ♣.

♣SECTION 1 : IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE / DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ / L'ENTREPRISE

- 1.1. **Identificateur de produit** **Zeta-cypermethrine 100 g/l EW**
Contient de la zeta-cypermethrine et du 1,2-benzisothiazol-3(2H)-one CAS n°2634-33-5 (max. 0,02%)
- Nom commercial **Minuet® 10 EW**
AMM n° 9300309
- 1.2. **Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées** Peut être utilisé uniquement comme insecticide.
- 1.3. **Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité** **CHEMINOVA AGRO France S.A.S.**
 11 bis Quai Perrache
 69002 LYON
 Tel 04 37 23 65 70
 Fax 04 78 71 08 46
communication.france@fmc.com
- 1.4. **Numéro d'appel d'urgence** Numéro d'urgence BIG (24h/24) : +32 14 58 45 45
- Pour les urgences médicales* Centres antipoisons en France :
Paris : 01.40.05.48.48
Lyon : 04.72.11.69.11
Marseille : 04.91.75.25.25
Lille : 0800 59 59 59
ORFILA: +33 (0)1 45 42 59 59 (centre antipoison)
- Société: 04.37.23.65.70, accessible de 8h30 à 18h00 du lundi au vendredi

Material group	6242	Page 2 sur 19
Nom du produit	Minuet® 10 EW	Avril 2019 (version 2)

SECTION 2 : IDENTIFICATION DES DANGERS

<p>2.1. Classification de la substance ou du mélange</p> <p>Classification OMS</p> <p>Dangers pour la santé</p> <p>Dangers pour l'environnement</p>	<p>Toxicité orale aiguë : Catégorie 4 (H302) Sensibilisation – cutanée : Catégorie 1 (H317) Toxicité aiguë par inhalation : Catégorie 4 (H332) Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition répétée : Catégorie 2 (H373) Dangers pour le milieu aquatique, aigu : catégorie 1 (H400) chroniques : Catégorie 1 (H410)</p> <p>Classe II : Modérément dangereux</p> <p>Le produit est nocif par ingestion et par inhalation. Il peut provoquer des réactions allergiques.</p> <p>Le produit est très toxique pour les organismes aquatiques.</p>
<p>2.2. Éléments d'étiquetage <i>Selon le règlement UE 1272/2008 tel qu'amendé</i></p> <p>Identificateur de produit</p> <p>Pictogrammes de danger (GHS07, GHS08, GHS09)</p>	<p>Zeta-cyperméthrine 100 g/l EW Contient de la zeta-cyperméthrine et du 1,2-benzisothiazol-3(2H)-one CAS n°2634-33-5 (max. 0,02%)</p> <div style="display: flex; justify-content: space-around; align-items: center;">    </div>
<p>Mention d'avertissement</p> <p>Mentions de danger</p> <p>H302</p> <p>H317</p> <p>H332</p> <p>H373</p> <p>H410</p> <p>Autres mentions</p> <p>EUH401</p> <p>Conseils de prudence</p> <p>P260</p> <p>P264</p> <p>P281</p> <p>P302+P352</p>	<p>Attention</p> <p>Nocif en cas d'ingestion. Peut provoquer une allergie cutanée. Nocif par inhalation. Risque présumé d'effets graves pour le système nerveux. Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.</p> <p>Respectez les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement.</p> <p>Ne pas respirer les poussières / fumées / gaz / brouillards / vapeurs / aérosols. Se laver les mains soigneusement après manipulation. Utiliser l'équipement de protection individuel requis. EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: laver abondamment à</p>

Material group	6242	Page 3 sur 19
Nom du produit	Minuet® 10 EW	Avril 2019 (version 2)

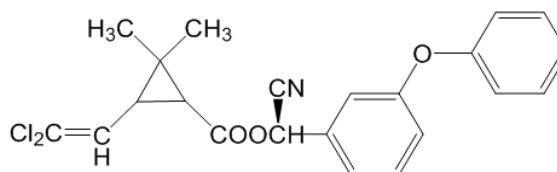
P312	l'eau et au savon. Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise.
P362-P364.....	Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.
P501	Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale.
Autres mentions	
SP1	Ne pas polluer l'eau avec le produit ou son emballage. [Ne pas nettoyer le matériel d'application près des eaux de surface. /Éviter la contamination via les systèmes d'évacuation des eaux à partir des cours de ferme ou des routes.]
	Concernant les phrases spéciales (SPe) et le délai de rentrée (DRE), consulter l'étiquette.
2.3. Autres dangers	Aucun des ingrédients de ce produit ne répond aux critères qui définissent les produits PBT ou vPvB.

♣SECTION 3 : COMPOSITION/INFORMATION SUR LES COMPOSANTS

3.1. Substances	Ce produit est un mélange, pas une substance.
3.2. Mélanges	Voir section 16 pour consulter le texte intégral des mentions de danger.
<u>Substance active</u>	
Zeta-cypermethrine	Contenu : 12% en masse
Nom CAS	Cyclopropanecarboxylic acid, 3-(2,2-dichloroethyl)-2,2-dimethyl-, cyano(3-phenoxyphenyl)methyl ester
N° CAS	52315-07-8
Nom IUPAC	Mixture of the stereoisomers (S)- α -cyano-3-phenoxybenzyl (1RS,3RS;1RS,3SR)-3-(2,2-dichlorovinyl)-2,2-dimethylcyclopropanecarboxylate, where the ratio of the (S);(1RS,3RS) isomeric pair to the (S);(1RS,3SR) isomeric pair lies in the ratio range 45-55 to 55-45 respectively
Nom ISO/Nom UE.....	Zeta-cypermethrine
N° CE (N° EINECS)	257-842-9
N° index UE	607-421-00-4
Classification du composant	Toxicité orale aiguë: Catégorie 3 (H301) Toxicité aiguë par inhalation : Catégorie 4 (H332) Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique): catégorie 3 (H335)) Dangers pour le milieu aquatique, aigu : Catégorie 1 (H400) chroniques : Catégorie 1 (H410)

Material group	6242	Page 4 sur 19
Nom du produit	Minuet® 10 EW	Avril 2019 (version 2)

Formule développée



Ingrédients à déclaration obligatoire

	Contenu (% p/p)	N° CAS	N° CE (N° EINECS)	Classification
Propane-1,2-diol Reg. no. 01-2119456809-23	6	57-55-6	200-338-0	Non classé
Poly(oxy-1,2-ethanediyl), α-tridecyl-ω-hydroxy-, phosphate, sel de potassium	1	68186-36-7	Aucun	Irrit. Cutanée 2 (H315) Dom. Oculaires 1 (H318) Aquatique Chronique 3 (H412)
1,2-Benzisothiazol-3(2H)-one	Max. 0.02	2634-33-5	220-120-9	Tox . Aigue 4 (H302) Irrit Cutanée 2 (H315) Irrit. Oculaire 1 (H318) Sens. Cutanée 1A (H317) Aquatique Aigu 1 (H400)

SECTION 4 : PREMIERS SECOURS

- 4.1. Description des premiers secours** En cas d'exposition, ne pas attendre l'apparition des symptômes, mais mettre immédiatement en place les procédures décrites ci-dessous.
- S'éloigner de la zone dangereuse.
- En cas de contact cutané Retirer immédiatement les vêtements et les chaussures contaminés. Ne pas tout de suite rincer à l'eau mais commencer par essuyer avec un chiffon sec ou à l'aide de talc, puis laver à l'eau et au savon. Appliquer ensuite de la lidocaïne, de la crème à la vitamine E, de l'huile de soin ou une crème. En cas d'irritation ou éruption cutanée ou de réactions allergiques, consulter un médecin. Laver les vêtements contaminés avant de les remettre.
- En cas de projection dans les yeux Rincer immédiatement et doucement pendant 15 à 20 minutes sous un filet d'eau paupières ouvertes. Retirer les lentilles de contact après quelques minutes puis rincer de nouveau. Consulter un spécialiste.
- En cas d'ingestion Contacter sans délai les secours : le 15, le 112 ou un centre antipoison. Rincer la bouche avec de l'eau si la personne est consciente. Induire le vomissement uniquement si :
1. une quantité significative (plus d'une bouchée) a été ingérée,
 2. le patient est pleinement conscient,

Material group	6242	Page 5 sur 19
Nom du produit	Minuet® 10 EW	Avril 2019 (version 2)

3. l'aide médicale n'est pas facilement joignable,
 4. le temps depuis l'ingestion est de moins d'1 heure.
 Laisser la victime induire le vomissement en touchant le fond de la gorge avec un doigt. Si des vomissements se produisent, veiller à ce que les vomissures ne pénètrent pas dans les voies respiratoires.
 Laisser la personne exposée se rincer la bouche.
 Ne jamais faire avaler quoi que ce soit à une personne inconsciente.

En cas d'inhalation

Amener la victime à l'air libre. Consulter un médecin après toute exposition. En cas d'arrêt respiratoire, commencer immédiatement la respiration artificielle et maintenir jusqu'à l'arrivée des secours. Contacter sans délai les secours : le 15, le 112 ou un centre antipoison.

Dans tous les cas, si les symptômes persistent ou en cas de malaise, consulter un médecin et lui présenter l'étiquette et/ou la fiche de données de sécurité.

En cas d'intoxication animale, contactez votre vétérinaire puis le réseau national de toxicovigilance animale approprié.

4.2. **Principaux symptômes et effets, aigus et différés**

La Zeta-cyperméthrine peut causer des brûlures, des picotements ou des engourdissements dans les zones exposées (paresthésie).

4.3. **Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires**

Si un signe d'empoisonnement survient, appeler immédiatement un médecin, une clinique ou un hôpital. Expliquer que la victime a été exposée à un insecticide pyréthrinoloïde. Décrire son état et l'étendue de l'exposition. Enlever immédiatement la personne exposée de la zone où le produit est présent.

Dès qu'une sensation de picotement est observée dans n'importe quelle zone de la peau (voir la section 11), il est recommandé d'appliquer immédiatement de la lidocaïne ou une crème à la vitamine E. Pour cette raison, la lidocaïne ou la vitamine E devraient être disponibles sur le lieu de travail.

Il peut se révéler utile de communiquer cette fiche de données de sécurité de sécurité au médecin.

Notes au médecin

Un antidote spécifique contre cette substance n'est pas connu. Le lavage gastrique et l'administration de charbon actif peuvent être envisagés. Normalement, la récupération est spontanée.

Material group	6242	Page 6 sur 19
Nom du produit	Minuet® 10 EW	Avril 2019 (version 2)

Si la zêta-cyperméthrine pénètre dans la peau, elle peut provoquer une irritation similaire aux coups de soleil. La substance sera transformée dans un environnement non polaire tel qu'une huile ou une crème grasse. On a signalé que la crème de vitamine E était bénéfique. L'eau est très polaire et ne diminuera pas, mais pourra prolonger l'irritation. L'eau chaude peut augmenter la douleur.

Pour la contamination des yeux, l'instillation d'un anesthésiant local peut être envisagée.

SECTION 5 : MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

- 5.1. **Moyens d'extinction** Produit chimique sec ou dioxyde de carbone pour feux de faible importance, eau pulvérisée ou mousse pour feux importants. Éviter les tuyaux projetant de l'eau à forte puissance.
- 5.2. **Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange** Les produits de décomposition principaux sont des composés volatils, toxiques, irritants et inflammables tels que le chlorure d'hydrogène, les oxydes d'azote, le monoxyde de carbone, le dioxyde de carbone et divers composés organiques chlorés. Des traces de cyanure d'hydrogène peuvent être présentes.
- 5.3. **Conseils aux pompiers** Utiliser de l'eau pulvérisée pour refroidir les conteneurs exposés au feu. Approcher le feu contre le vent pour éviter tout contact avec des vapeurs dangereuses et des produits de décomposition toxiques. Lutter contre le feu depuis un emplacement protégé ou à distance maximale. Endiguer la zone pour prévenir tout écoulement d'eau. Les pompiers doivent porter un appareil respiratoire autonome ainsi qu'une tenue de protection.

SECTION 6 : MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

- 6.1. **Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence** Il est recommandé d'avoir un plan pour éviter les déversements. Si le déversement se produit, il doit être retiré et la zone nettoyée immédiatement selon un plan prédéterminé. Il est également recommandé de nettoyer la zone ou l'équipement en cas de suspicion de contamination. Des réservoirs vides et hermétiques doivent être mis à disposition pour recueillir les éventuels déversements.

 En cas de déversement important (impliquant 10 tonnes du produit ou plus) :
 1. Utiliser un équipement de protection individuelle ; voir section 8
 2. Composer le numéro de téléphone d'urgence ; voir la section 1
 3. Alerter les autorités.

 Observer toutes les précautions de sécurité lors du nettoyage d'un déversement. Utiliser un équipement de protection individuel. Selon l'ampleur du déversement, il conviendra éventuellement de porter un appareil respiratoire, un masque filtrant ou une protection

Material group	6242	Page 7 sur 19
Nom du produit	Minuet® 10 EW	Avril 2019 (version 2)

oculaire, des vêtements résistants aux produits chimiques, des gants et des bottes.

Arrêter la source du déversement immédiatement, s'il est possible de le faire en toute sécurité. Tenir les personnes non protégées à l'écart de la zone de déversement. Éviter et réduire autant que possible la formation de vapeur ou de brouillard.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Contenir le déversement pour prévenir toute contamination supplémentaire de la surface, du sol ou de l'eau. Les eaux de lavage ne doivent pas pénétrer dans les canalisations des eaux de surface. Tout déversement non contrôlé dans un cours d'eau doit être signalé à l'autorité réglementaire compétente.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Il est recommandé d'envisager des moyens d'empêcher les effets néfastes des déversements, par exemple en formant une digue ou en comblant les surfaces. Voir SGH (Annexe 4, Section 6).

Si nécessaire, les canalisations des eaux de surface doivent être couvertes. Les déversements peu importants sur le sol ou une autre surface imperméable doivent être éliminés à l'aide d'un matériau absorbant de type liant universel, terre à foulon ou autres argiles absorbantes. Placer les absorbants contaminés dans des conteneurs adaptés. Nettoyer la zone avec un détergent et beaucoup d'eau. Absorber le liquide de lavage à l'aide d'un absorbant et le placer dans des conteneurs adaptés. Les conteneurs utilisés doivent être correctement fermés et étiquetés.

Les déversements absorbés par le sol doivent en être extirpés et transférés dans des conteneurs appropriés.

Les déversements dans l'eau doivent être contenus autant que possible en isolant l'eau contaminée. L'eau contaminée doit être recueillie et retirée pour traitement ou élimination.

6.4. Référence à d'autres sections

Voir sous-section 8.2 concernant la protection individuelle.
 Voir section 13 concernant l'élimination.

♣SECTION 7 : MANIPULATION ET STOCKAGE

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Dans un environnement industriel, il est recommandé d'éviter tout contact corporel avec ce produit, si possible en utilisant des systèmes fermés avec commande à distance. Sinon, la substance doit être de préférence manipulée par des moyens mécaniques. Un dispositif d'aération approprié ou une ventilation d'évacuation locale doit être installé(e). Les gaz d'échappement doivent être filtrés ou traités. En ce qui concerne la protection individuelle dans ce type de situation, voir section 8.

Pour plus d'informations concernant son utilisation en tant que

Material group	6242	Page 8 sur 19
Nom du produit	Minuet® 10 EW	Avril 2019 (version 2)

pesticide, consulter au préalable les mises en garde et les mesures de protection individuelle sur l'étiquette agréée de l'emballage afin de prendre connaissance des autres directives ou politiques officielles en vigueur. Si ces dernières n'y sont pas mentionnées, voir section 8.

Tenir toutes les personnes non protégées et les enfants à l'écart de la zone de travail.

Retirer immédiatement les vêtements contaminés. Les laver soigneusement après manipulation. Avant de retirer les gants, les laver avec de l'eau et du savon. Une fois le travail terminé, retirer tous les vêtements et chaussures de travail. Se doucher à l'eau et au savon. Porter uniquement des vêtements propres en quittant le lieu de travail. Laver les vêtements et l'équipement de protection avec de l'eau et du savon après chaque utilisation.

La zone de travail doit toujours être propre. Les équipements de protection individuelle utilisés doivent être éliminés ou nettoyés immédiatement après leur utilisation. Le respirateur doit être nettoyé et remplacé par un filtre conformément aux instructions fournies avec l'appareil respiratoire.

Ne pas déverser dans l'environnement. Ne pas contaminer l'eau lors de l'élimination des eaux de lavage des équipements. Recueillir tous les déchets et résidus issus du nettoyage de l'équipement, etc., et les éliminer suivant la procédure en vigueur pour les déchets dangereux. Voir section 13 concernant l'élimination.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Le produit est stable dans des conditions normales d'entreposage.

Conserver le produit uniquement dans son emballage d'origine fermé, dans un local phytopharmaceutique conforme à la réglementation en vigueur et fermé à clé. L'espace de stockage doit être constitué de matériaux non combustibles, être fermé, sec, aéré, comporter un sol imperméable et ne pas être accessible aux personnes non autorisées ni aux enfants. La salle doit uniquement être utilisée pour le stockage de produits chimiques. Il ne faut pas y introduire de boissons, d'aliments, d'aliments pour animaux ni de graines. Une station de lavage des mains doit être mise à disposition.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Ce produit est enregistré en tant que pesticide et ne peut être utilisé que dans le cadre des applications pour lesquelles il a été enregistré et selon l'étiquette approuvée par les autorités réglementaires.

Material group	6242	Page 9 sur 19
Nom du produit	Minuet® 10 EW	Avril 2019 (version 2)

♣SECTION 8 : CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

Paramètres de contrôle

8.1.

Valeurs limites d'exposition

		Année	
Propane-1,2-diol	AIHA (USA) WEEL	2015	10 mg/m ³
	MAK (Germany)	2014	Ne peut pas être établi à l'heure actuelle
	HSE (UK) WEL	2011	8-hr TWA 150 ppm (474 mg/m ³), total (vapeur et particules) 10 mg/m ³ (particules)

Cependant, d'autres limites d'exposition personnelle définies par les réglementations locales peuvent exister et doivent être respectées.

Zeta-cypermethrine

DNEL	0.02 mg/kg pc/jour
PNEC, aquatique environnement ..	0.0013 ng/l

Propane-1,2-diol

DNEL, inhalation, systemique	183 mg/m ³
DNEL, inhalation, local	10 mg/m ³
PNEC, eau douce	260 mg/l
PNEC, eau de mer	26 mg/l

8.2. **Contrôles de l'exposition**

Lorsque ce produit est utilisé dans un système fermé, le port d'un équipement de protection individuelle n'est pas requis. L'équipement décrit ci-après est destiné à d'autres situations, lorsque le recours à un système fermé n'est pas possible ou lorsqu'il est nécessaire d'ouvrir l'appareil. Envisager le besoin de sécuriser l'équipement ou le circuit de tuyauterie avant d'ouvrir.

Les précautions mentionnées ci-dessous sont principalement destinées à la manipulation du produit non dilué et à la préparation de la solution d'utilisation. Dans le cadre d'un usage professionnel phytosanitaire tel que préconisé, l'utilisateur final doit se référer aux indications de l'étiquette. Dans les autres cas il est recommandé d'utiliser les protections suivantes. Assurer une ventilation adéquate, surtout dans les endroits clos. Prévoir une ventilation et un système de collecte de poussières appropriés au niveau de l'équipement.

En cas d'exposition élevée accidentelle, une protection personnelle maximale peut être nécessaire, comme un masque respiratoire, un masque facial, des combinaisons résistantes aux produits chimiques.

Material group	6242	Page 10 sur 19
Nom du produit	Minuet® 10 EW	Avril 2019 (version 2)



Protection respiratoire

En cas de déversement accidentel de la substance, qui produirait une vapeur ou une poussière épaisse, les opérateurs doivent se munir d'un équipement de protection respiratoire agréé avec filtre universel contenant un filtre à particules.



Gants de protection

Porter de longs gants résistants aux produits chimiques, par exemple en tissu stratifié, en caoutchouc butyle ou en caoutchouc nitrile. Le temps de décomposition des matériaux composant ce produit est inconnu. Toutefois, généralement, le port de gants de protection n'offre qu'une protection partielle contre l'exposition cutanée. De petites déchirures peuvent se produire sur les gants et une contamination croisée est possible. Il est recommandé de limiter le travail à effectuer manuellement et de changer les gants immédiatement en cas de suspicion de contamination. Veiller à ne rien toucher avec des gants contaminés. Les gants utilisés devraient être jetés et ne pas être réutilisés. Se laver les mains avec de l'eau et du savon immédiatement après le travail.



Protection oculaire ...

Porter un écran facial plutôt que des lunettes de sécurité. La possibilité d'un contact avec les yeux devrait être exclue.



Autres protections

Porter des vêtements résistants aux produits chimiques afin d'éviter tout contact avec la peau selon l'ampleur de l'exposition. Dans la plupart des situations de travail normales où l'exposition à cette substance ne peut pas être évitée pendant une durée limitée, le port d'un pantalon imperméable et d'un tablier fabriqué à base de tissu résistant aux produits chimiques ou d'une combinaison en polyéthylène est suffisant. Les combinaisons en polyéthylène doivent être éliminées après utilisation en cas de contamination. En cas d'exposition considérable ou prolongée, des combinaisons en tissu stratifié imperméable peuvent être nécessaires.

SECTION 9 : PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques

Aspect	Liquide brun clair à beige
Odeur	Léger, âcre
Seuil olfactif	Non déterminé
pH	4.15
Point de fusion/point de congélation	Non déterminé
Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition	Non déterminé
Point d'éclair	> 100°C
Taux d'évaporation	Non déterminé
Inflammabilité (solide/gaz)	Non applicable (liquide)

Material group	6242	Page 11 sur 19
Nom du produit	Minuet® 10 EW	Avril 2019 (version 2)

Limites supérieures/inférieures d'inflammabilité ou limites d'explosivité	Non déterminée
Pression de vapeur	Zeta-cypermethrine : 2.53 x 10 ⁻⁷ Pa à 25°C
Densité de vapeur	Non déterminée
Densité relative	1.0305 à 20°C
Solubilité(s)	Solubilité de la zeta-cypermethrine à 20°C dans ethyl acetate > 1000 g/l n-heptane 40.12 g/l eau 0.0387 mg/l
Coefficient de partage n-octanol/eau	Zeta-cypermethrine : log K _{ow} = 5 - 6 à 24°C
Température d'auto-inflammation	> 600°C
Température de décomposition	Non déterminée
Viscosité	La viscosité dépend du taux de cisaillement 63 - 1081 mPa.s à 20°C 47 - 707 mPa.s à 40°C
Propriétés explosives	Non explosif
Propriétés oxydantes	Non oxydant

9.2. **Autres informations**

Miscibilité Le produit est dispersable dans l'eau.

SECTION 10 : STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

10.1. Réactivité	À notre connaissance, ce produit n'enregistre aucune réactivité particulière.
10.2. Stabilité chimique	Le produit est stable lors d'une manipulation normale et le stockage à température ambiante.
10.3. Possibilité de réactions dangereuses	Aucune connue.
10.4. Conditions à éviter	Le chauffage du produit peut générer des vapeurs nocives et irritantes.
10.5. Matières incompatibles	Aucune connue
10.6. Produits de décomposition dangereux	Voir sous-section 5.2.

SECTION 11 : INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

11.1. **Information sur les effets toxicologiques** * = Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Produit

Toxicité aiguë Le produit est nocif par ingestion et par inhalation, mais n'est pas considéré comme dangereux par contact avec la peau. La toxicité aiguë est mesurée comme suit:

Material group	6242	Page 12 sur 19
Nom du produit	Minuet® 10 EW	Avril 2019 (version 2)

Voie(s) de pénétration	- ingestion - peau - inhalation	DL ₅₀ , voie orale, rat : 385 mg/kg DL ₅₀ , voie cutanée, rat : > 2000 mg/kg * CL ₅₀ , inhalation, rat : 2.09 mg/l/4 h
Corrosion cutanée/irritation cutanée		Peut être légèrement irritant pour la peau. *
Lésions oculaires graves/irritation oculaire		Peut être légèrement irritant pour les yeux. *
Sensibilisation respiratoire ou cutanée		Sensibilisant pour la peau.
Effet mutagène sur les cellules germinales		Le produit ne contient aucun ingrédient connu pour être mutagène. *
Cancérogénicité		Le produit ne contient aucun ingrédient qui soit cancérogène. *
Toxicité pour la reproduction		Le produit ne contient aucun composant connu pour avoir des effets néfastes sur la reproduction. *
STOT – exposition unique		Aucun effet spécifique autres que ceux déjà précisés dans cette fiche de données de sécurité n'a été observé. *
STOT – exposition répétée		Ce qui suit est mesuré sur l'ingrédient actif zeta-cyperméthrine: Organe cible: système nerveux. Une exposition répétée peut provoquer des effets neurotoxiques. Divers symptômes de toxicité (ataxie, diminution de l'activité, déshydratation) ont été observés lors d'un test oral de 90 jours avec des rats à des concentrations d'exposition de 70 mg / kg pc / jour.
Danger par aspiration		Le produit ne présente pas de risque de pneumonie par aspiration. *
Symptômes et effets, aigus et différés		Par contact, la zeta-cyperméthrine peut causer des brûlures, des picotements ou de l'engourdissement dans les zones exposées (paresthésie), qui est inoffensif à faible exposition, mais peut être assez pénible, surtout dans l'œil. L'effet peut résulter d'éclaboussures, d'aérosols ou de transfert de gants contaminés. L'effet est transitoire, dure jusqu'à 24 heures, mais peut, dans des cas exceptionnels, durer plus longtemps. Il peut être considéré comme un avertissement sur la surexposition et encourager à une modification de la façon de travailler. En cas d'ingestion ou d'inhalation, de petites doses peuvent produire des symptômes non spécifiques (par exemple nausées, vomissements, diarrhée). Des doses plus importantes peuvent provoquer une perturbation du système nerveux central (par exemple, tremblements, convulsions, coma).
<u>Zeta-cyperméthrin</u> Toxicocinétique, métabolisme et		Après administration orale, la zeta-cyperméthrine est absorbée,

Material group	6242	Page 13 sur 19
Nom du produit	Minuet® 10 EW	Avril 2019 (version 2)

distribution initialement largement distribuée dans le corps et finalement distribuée principalement dans la peau et les tissus adipeux. Il est largement métabolisé. Il est éliminé presque complètement dans les 72 heures.

Toxicité aiguë La Zeta-cyperméthrine est toxique si elle est avalée et nocive par inhalation. La toxicité par contact avec la peau est moins sévère. Les résultats pour la toxicité aiguë varient selon la conception de l'étude et le matériel. Les résultats suivants sont mentionnés dans la littérature:

Voie(s) de pénétration

- ingestion DL₅₀, voie orale, rat (mâle) : 134 -557 mg/kg
- DL₅₀, voie orale, rat (femelle) : 86 - 1264 mg/kg
- peau DL₅₀, voie cutanée, rat : > 2000 mg/kg *
- inhalation CL₅₀, inhalation rat : 1.26 - 2.5 mg/l/4 h

Corrosion cutanée/irritation cutanée Pas irritant pour la peau. *

Lésions oculaires graves/irritation oculaire Pas irritant pour les yeux. *

Sensibilisation respiratoire ou cutanée Sensibilisant lorsque mesurée selon la méthode OCDE 406.

Poly(oxy-1,2-ethanediyl), α-tridecyl-ω-hydroxy-, phosphate, sel de potassium

Toxicité aiguë La substance peut être nocive par ingestion, mais elle est considérée comme non dangereuse par contact avec la peau ou par inhalation. La toxicité aiguë est mesurée comme suit:

Voie(s) de pénétration

- ingestion DL₅₀, voie orale, rat : > 2000 mg/kg
- peau DL₅₀, voie cutanée, lapin : non disponible
- inhalation CL₅₀, inhalation, rat : non disponible

Corrosion cutanée/irritation cutanée Irritant pour la peau.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire Très irritant pour les yeux.

Sensibilisation respiratoire ou cutanée Non sensibilisant *

1,2-Benzisothiazol-3(2H)-one

Toxicité aiguë Lasubstance est nocive par ingestion.

Voie(s) de pénétration

- ingestion DL₅₀, voie orale, rat (mâle) : 670 mg/kg
- DL₅₀, voie orale, rat (femelle) : 784 mg/kg
- (méthode OPPTS 870.1100, mesuré sur une solution à 73%)
- peau DL₅₀, voie cutanée, lapin : > 2000 mg/kg *
- (méthode OPPTS 870.1200, mesuré sur une solution à 73%)

Material group	6242	Page 14 sur 19
Nom du produit	Minuet® 10 EW	Avril 2019 (version 2)

- inhalation	CL ₅₀ , inhalation, rat : non disponible
Corrosion cutanée/irritation cutanée	Légèrement irritant pour la peau (méthode OPPTS 870.2500).
Lésions oculaires graves/irritation oculaire	Très irritant pour les yeux (méthode OPPTS 870.2400).
Sensibilisation respiratoire ou cutanée	Sensibilisant cutané modéré sur les cochons d'inde (méthode OPPTS 870.2600). La substance semble sensiblement plus sensibilisée pour les humains.

SECTION 12 : INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

- 12.1. **Toxicité** Le produit est extrêmement toxique pour les poissons, les invertébrés aquatiques et les insectes. Il n'est pas considéré comme nuisible pour les plantes aquatiques, les microorganismes et les macroorganismes du sol et les oiseaux.
- Ce qui suit a été mesuré sur le produit:
- Poissons 96-h CL₅₀: 13 µg/l
 - Daphnies 48-h CE₅₀: 0.827 µg/l
 - 21-jours NOEC: 0.1 µg/l
 - Algues 24-h C₅₀E_r: 1.6 mg/l
- 12.2. **Persistance et dégradabilité** La **Zeta-cyperméthrine** n'est pas facilement biodégradable. La demi-vie de dégradation primaire est généralement de quelques semaines dans un sol aérobie, selon les circonstances.
- Le produit contient des quantités mineures de composants non facilement biodégradables, qui peuvent ne pas être dégradables dans les stations d'épuration des eaux usées.
- 12.3. **Potentiel de bioaccumulation** Voir section 9 concernant les coefficients de partage octanol-eau.
- La **zeta-cyperméthrine** peut se bioaccumuler, mais en raison de sa forte toxicité aiguë pour les organismes aquatiques, la bioaccumulation n'est pas pertinente.
- 12.4. **Mobilité dans le sol** La **Zeta-cyperméthrine** n'est pas mobile dans l'environnement. Elle se lie étroitement aux particules du sol.
- 12.5. **Résultats des évaluations PBT et vPvB** Aucun des ingrédients ne répond aux critères qui définissent les produits PBT ou vPvB.
- 12.6. **Autres effets néfastes** Aucun autre effet dangereux pour l'environnement n'est connu.

Material group	6242	Page 15 sur 19
Nom du produit	Minuet® 10 EW	Avril 2019 (version 2)

♣SECTION 13 : CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

13.1. **Méthodes de traitement des déchets** Les quantités de substances restantes, les vêtements contaminés, les emballages vides mais sales, etc., doivent être considérés comme des déchets dangereux.

L'élimination des déchets et des emballages doit toujours s'effectuer conformément à l'ensemble des réglementations locales en vigueur.

Élimination du produit Ne pas jeter les déchets à l'égout.
 Pour l'élimination des produits non utilisables, conserver le produit dans son emballage d'origine. Interroger votre distributeur partenaire d'A.D.I.VALOR ou faites appel à une entreprise habilitée pour la collecte et l'élimination des déchets dangereux

Élimination des emballages Ré-emploi de l'emballage interdit.
 Lors de l'utilisation du produit, bien vider et rincer le bidon à l'eau claire (rinçage manuel à 3 reprises en agitant le bidon rempli au 1/3 ou rinçage mécanique d'une durée minimale de 30 secondes, le temps de rinçage recommandé pourra être allongé pour des produits moins aisés à rincer) en veillant à verser l'eau de rinçage dans la cuve du pulvérisateur. Apporter les emballages ouverts, rincés et égouttés à votre distributeur partenaire d'A.D.I.VALOR ou à un autre service de collecte spécifique.

Ne pas contaminer l'eau, les aliments, les aliments pour animaux ou les semences par le stockage ou l'élimination. Ne pas rejeter dans les égouts.

Élimination des emballages 020108 déchets agrochimiques contenant des substances dangereuses.

♣SECTION 14 : INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Classification ADR/RID/IMDG/IATA/ICAO

- 14.1. **Numéro ONU** 3082
- 14.2. **Nom d'expédition des Nations Unies** Matière dangereuse du point de vue de l'environnement, liquide, n.s.a (zeta-cyperméthrine)
- 14.3. **Classe(s) de danger pour le transport** 9
- 14.4. **Groupe d'emballage** III
- 14.5. **Dangers pour l'environnement** .. Polluant marin

Material group	6242	Page 16 sur 19
Nom du produit	Minuet® 10 EW	Avril 2019 (version 2)

- 14.6. **Précautions particulières à prendre par l'utilisateur** Éviter tout contact inutile avec le produit. Une mauvaise utilisation peut engendrer des dommages sur la santé. Ne pas déverser dans l'environnement.
- 14.7. **Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention MARPOL 73/78 et au code IBC** Le produit n'est pas transporté en vrac par bateau.

♣SECTION 15 : INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

- 15.1. **Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement** Catégorie Seveso (Dir. 2012/18/EU): dangereux pour l'environnement.
 Les personnes âgées de moins de 18 ans ne sont pas autorisées à travailler avec ce produit.
 Tous les ingrédients sont couverts par les directives européennes relatives aux produits chimiques.
- 15.2. **Évaluation de la sécurité chimique** Aucune évaluation de la sécurité chimique n'est requise pour ce produit.
- 15.3. **Autres** Porter des gants et des vêtements de protection pendant toutes les phases de préparation et de traitement.
 Respectez les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour l'homme et l'environnement.
 Le produit est classé comme dangereux conformément au Règlement (CE) No. 1272/2008.
 Ce produit est en total conformité avec la réglementation REACH 1907/2006/CE.
Protection des travailleurs : réglementation française.
 Observer la directive 98/24/CE concernant la protection de la santé et de la sécurité des travailleurs contre les risques liés à des agents chimiques sur le lieu de travail.
 Maladies professionnelles : Code de la sécurité sociale, articles L 461.1 à L 461.8. Voir tableaux des maladies professionnelles (R 461-3) régulièrement mis à jour par décrets, publié aux J.O.
 Prévention médicale
 Voir également le Code du travail (femmes enceintes, jeunes travailleurs, formation, travail temporaire)
Délai de rentrée : consulter l'étiquette
Protection de l'environnement :
 Nomenclature des installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE) :
 - rubrique ICPE à partir du 01/06/2015 : 4510

Material group	6242	Page 17 sur 19
Nom du produit	Minuet® 10 EW	Avril 2019 (version 2)

SECTION 16 : AUTRES INFORMATIONS

 Modifications appropriées de la fiche
de données de sécurité

Corrections mineures uniquement

Liste des abréviations

ACGIH	American Conference of Governmental Industrial Hygienists
AIHA	American Industrial Hygiene Association
BAT	Biologische Arbeitsstoff-Toleranzwert
BCF	BioConcentration Factor
BEI	Biological Exposure Index (Indice d'exposition biologique)
BMGV	Biological Monitoring Guidance Value
BOD ₅	Biological Oxygen Demand (pour 5 days)
CAS	Chemical Abstracts Service
Dir.	Directive
DNEL	Dose dérivée sans effet
CE	Communauté Européenne ou Concentré Émulsifiable
CE ₅₀	Concentration d'effet 50 %
C ₅₀ E _r	50% Effet Concentration basée sur la croissance
CI ₅₀	Concentration d'inhibition 50 %
CL ₅₀	Concentration létale 50 %
CSEO	Concentration Sans Effet Observé
COD	Chemical Oxygen Demand
Dir.	Directive
DL ₅₀	Dose létale 50 %
EINECS	European INventory of Existing Commercial Chemical Substances (Inventaire européen des substances chimiques existantes)
EKA	Expositionsäquivalent für Krebserzeugende Arbeitsstoffe
EW	Emulsion aqueuse
FIFRA	Federal Insecticide, Fungicide and Rodenticide Act
GHS	Globally Harmonized classification and labelling System of chemicals (Système général harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques), Cinquième édition révisée en 2013
HSE	Health & Safety Executive, Royaume-Uni
IBC	Code International Bulk Chemical
ISO	International Organisation for Standardization
IUPAC	International Union of Pure and Applied Chemistry (Union internationale de la chimie pure et appliquée)
LOAEL	Lowest Observed Adverse Effect Level (Niveau le plus bas d'effet indésirable observé)
LOEL	Lowest Observed Effect Level
MAK	Maximale Arbeitsplatz-Konzentration
MARPOL	Directives MARPOL établies par l'International Maritime Organisation (IMO) pour la prévention de la pollution marine

Material group	6242	Page 18 sur 19
Nom du produit	Minuet® 10 EW	Avril 2019 (version 2)

NOEC	No Observed Effect Concentration (concentration sans effet observé)
N.s.a.	Non spécifié par ailleurs
OCDE	Organisation de Coopération et de Développement Économiques
OMS (WHO)	Organisation Mondiale de la Santé
OPPTS	Office for Prevention, Pesticides and Toxic Substances (Bureau de la prévention, des pesticides et des substances toxiques)
OSHA	Occupational Safety and Health Administration
PBT	Rémanent, Bioaccumulatif, Toxique
PEL	Valeur limite d'exposition
PNEC	Concentration prédite sans effet
Reg.	Réglementation
STEL	Limite d'exposition de courte durée
STOT	Toxicité spécifique d'organe cible
TLV	Valeur limite du seuil
TWA	Time Weighed Average
vPvB	very Persistent, very Bioaccumulative (très rémanent, très bioaccumulatif)
WEEL	Niveau d'exposition environnementale en milieu de travail
WEL	Limite d'exposition professionnelle

Références Les données mesurées sur ce produit sont des données d'entreprise non publiées. Les données sur les ingrédients sont disponibles dans la littérature publiée et peuvent être trouvées à plusieurs endroits.

Méthode utilisée pour la classification Données de tests

Mentions de danger utilisées H301 Toxique en cas d'ingestion.
 H302 Nocif en cas d'ingestion.
 H315 Provoque une irritation cutanée.
 H317 Peut provoquer une allergie cutanée.
 H318 Provoque des lésions oculaires graves.
 H332 Nocif par inhalation.
 H335 Peut irriter les voies respiratoires.
 H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.
 H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
 H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
 EUH210 Fiche de données de sécurité disponible sur demande.
 EUH401 Respectez les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement.

Conseils sur la formation Ce produit doit être utilisé uniquement par des personnes qui connaissent ses propriétés dangereuses et ont été formées aux mesures de sécurité requises.

Material group	6242	Page 19 sur 19
Nom du produit	Minuet® 10 EW	Avril 2019 (version 2)

Les informations contenues dans cette fiche de données de sécurité sont jugées fiables et précises mais l'utilisation du produit peut varier et des situations non prévues par FMC Corporation peuvent exister. L'utilisateur de ce produit doit vérifier la validité de ces informations dans les circonstances spécifiques dans lesquelles il compte l'utiliser.

Cette fiche complète les notices d'utilisation mais ne les remplace pas. Les renseignements qu'elle contient sont basés sur l'état de nos connaissances relatives au produit concerné, à la date indiquée. Ils sont donnés de bonne foi. L'attention des utilisateurs est en outre attirée sur les risques éventuellement encourus lorsqu'un produit est utilisé à d'autres usages que celui pour lequel il est conçu. Elle ne dispense en aucun cas l'utilisateur de connaître et d'appliquer l'ensemble des textes réglementant son activité. Il prendra sous sa seule responsabilité les précautions liées à l'utilisation qu'il fait du produit. L'ensemble des prescriptions réglementaires mentionnées a simplement pour but d'aider le destinataire à remplir les obligations qui lui incombent. Cette énumération ne peut être considérée comme exhaustive.